

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE  
-----

Séance ordinaire du huit mars deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

N°10/2004

**Présents ou représentés** : Melle Yamina ABED, M.M. Raymond AGRAZ, Paul ALDEBERT, Mme Yvette BARBANSON, M. Thierry BARRIERE, M. Jacques BASCOU, M. François BELART, Melle Irène BENARD, Mme Annelise BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, M.M. Jean-Luc CALAS, Didier CODORNIU, Jean COSTADAU, Gérard CRIBAILLET, Mme Dominique DE HAAN-TREMOSA, M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Jean-Pierre DUNYACH, Michel ESCANDE, Mme Marie-France FABRE, Mme Renée FEUILLET, M.M. Yvon GARCIA, Bernard GEA, Michel GREZE, André GROBY, Antoine IVARS, Mme Solange IZARD, M.M. Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Georges LAMILHAU, Robert LOIS, Roger LOPEZ, Ange MANDELLI, Jean-Michel MENAGER, Marc MENETRIER, Louis MOLVEAU, Michel MOYNIER, Claude MULERO, Mme PAIRO Georgette, M. Dominique PETITQUEUX, Mme Pierrette PEYRAS, M. Gilbert PLA, Mme Mireille PUYRIGAUD, Mme Danielle RANGONI, M. Jean-Claude RASCOL, Mme Véronique RAYNAUD, M.M. Serge REIG, Gérard ROUANET, Albert SABATIER, Alain SABLAIROL, Emile SEGARRA, Richard SEVCIK, Angelin SICRE, M. Georges SUQUET, Mme Elisabeth THERON, Magali VERGNES, M.M. Alain VIALADE, Louis VIC, Michel YAGUE.

**Absents** : M. Pierre FAIRBANK, Mme Valérie MAUDHUIT, M. François DE CORNELISSEN, M. Jean-Claude JULES, M. Gérard PARRENIN, Mme Madeleine SOUCASSE, Mme Véronique TOGNETTI, Mme Monique BAUDIN, Mme Brigitte FIGUERAS.

**Secrétaire de séance** : Melle Yamina ABED

**OBJET** : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Rapporteur expose :

Deux membres titulaires de la commission d'appel d'offres de la CAN en l'occurrence M. CODORNIU et M. MULERO ont présenté leur démission.

Il convient donc de procéder à l'élection de nouveaux membres.

IL faut rappeler, qu'en application des articles L 5211-1 et L 2121-22(3<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est désignée à la représentation proportionnelle.

L'article 22 du nouveau Code des Marchés Publics dispose que lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président ou son représentant Vice-Président délégué à la Commande Publique, Président, et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la Collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus par l'assemblée délibérante de l'établissement et non plus désignés comme auparavant.

En conséquence, je vous propose d'élire à cet effet :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. PLA	M. SABLAIROL
Mme DUBOURDIEU	M. CRIBAILLET
M. MANDELLI	M. GARCIA
M. KERFYSER	M. IVARS
M. LAMILHAU	M. PARRENIN

Après dépouillement des opérations de vote, M. PLA, Mme DUBOURDIEU, M. MANDELLI, M. KERFYSER, M. LAMILHAU ont été élus à l'unanimité titulaires et M. SABLAIROL, M. CRIBAILLET, M. GARCIA, M. IVARS et M. PARRENIN à l'unanimité suppléants au sein de la Commission d'appel d'offres.

Le Président,

Michel MOYNIER.